

Conditions générales relatives à la Campagne de modernisation KONE : The Voice of Dedication

1. Organisateur, champ d'application et applicabilité

Les présentes conditions générales (les « **Conditions** ») régissent la participation du participant (désigné par « **Vous** ») au Concours de la Campagne de modernisation KONE : The Voice of Dedication (le « **Concours** »), organisé par KONE Corporation (enregistrée sous le numéro 1927400-1), une société de droit finlandais, dont le siège social est situé à Keilasatama 3, 02150 Espoo, Finlande (désignée par l'« **Organisateur** » ou « **nous** »). Les filiales, partenaires et sociétés affiliées (les « **Parties affiliées** ») de l'Organisateur peuvent promouvoir le Concours (par exemple, sur leurs sites Web et sur les canaux de médias sociaux) et aider à son exécution, mais ils ne sont pas responsables de l'organisation ou de la gestion du Concours.

Le Concours n'est pas financé, approuvé, exploité ou administré par Facebook, Instagram, X, YouTube ou LinkedIn.

En soumettant un Projet (tel que défini ci-dessous), Vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions. Si Vous n'êtes pas habilité à accepter ces Conditions ou que Vous n'êtes pas d'accord avec elles, veuillez vous abstenir de participer. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui enfreint ou est soupçonné d'enfreindre les présentes Conditions.

2. Éligibilité et participation

Pour participer au Concours, Vous devez être âgé d'au moins 18 ans.

Pour participer au Concours, il faut soumettre un projet d'ascenseur à moderniser (le « **Projet** ») via le site Web de la Campagne de l'Organisateur : <https://kone.fr/modernisation-gratuite.aspx> (le « **Site de la Campagne** »). Un Projet doit répondre aux consignes se trouvant sur le site Web susmentionné. Les participants sont autorisés à soumettre plusieurs Projets.

La participation est volontaire, gratuite et ne nécessite l'achat d'aucun produit ou service.

3. Période du Concours

Le Concours se déroulera pendant 18 jours calendaires, du 30 octobre au 16 novembre 2025. Les Projets soumis après la date limite ne seront pas pris en compte. Vous êtes seul responsable du respect des délais de soumission.

Le gagnant du Concours sera annoncé au plus tard le 22 décembre 2025.

4. Traitement des données personnelles

L'Organisateur recueillera Votre nom et vos coordonnées dans le but de gérer le Concours et de contacter le gagnant du Concours. Les données ne seront pas utilisées pour d'autres activités de marketing. L'Organisateur peut divulguer les données à des Parties affiliées si cela est nécessaire aux fins susmentionnées. Après l'achèvement du Concours et de la campagne de marketing de l'Organisateur, les données seront supprimées.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données, veuillez consulter la déclaration de confidentialité de KONE, disponible à l'adresse <https://www.kone.fr/declaration-confidentialite.aspx> (à l'exception des sections 2 et 3), qui s'applique.

Vous pouvez à tout moment, et sous réserve d'applicabilité, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, votre droit de retirer votre consentement, votre droit de vous opposer ou de demander la limitation du traitement, et votre droit de donner des instructions quant au sort de vos données en cas de décès, en utilisant le formulaire de contact disponible sur la page web [kone.fr](https://www.kone.fr).

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Lorsque Vous soumettez votre Projet, Vous ne devez fournir que les données demandées dans le formulaire du Projet. En particulier, Vous devez veiller à ce que le Projet ne contienne pas de données personnelles concernant d'autres personnes.

5. Exigences et obligations liées au Projet

EN SOUMETTANT LE PROJET, VOUS CONVENEZ QUE :

- i. VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ;
- ii. LE PROJET NE COMPRENDRA AUCUN ÉLÉMENT CONTENANT DES DONNÉES PERSONNELLES (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES PHOTOS DE PERSONNES) QUI SOIT ILLÉGAL, CALOMNIEUX, DIFFAMATOIRE, OBSCÈNE, PORNOGRAPHIQUE, ABUSIF, OFFENSANT OU MENAÇANT, OU AUTREMENT INAPPROPRIÉ À LA PUBLICATION ;
- iii. VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DU PROJET (Y COMPRIS DES PHOTOS QUI Y SONT JOINTES) OU VOUS AVEZ LE DROIT ILLIMITÉ DE NOUS LE FOURNIR, ET NOUS POUVONS LE PUBLIER, L'INCLURE DANS NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE MARKETING ET/OU L'INCORPORER DANS NOS PRODUITS SANS COMPENSATION, RESTRICTION D'UTILISATION, MENTION DE LA SOURCE, RESPONSABILITÉ OU OBLIGATION ;
- iv. DANS LA MESURE OÙ LES LOIS APPLICABLES LE PERMETTENT, VOUS ACCEPTEZ DE NE PAS INTENTER D'ACTION À L'ENCONTRE DE L'ORGANISATEUR OU DES PARTIES AFFILIÉES EN RAPPORT AVEC LE PROJET QUE VOUS AVEZ SOUMIS ; ET
- v. VOUS ACCEPTEZ D'INDEMNISER L'ORGANISATEUR SI UNE PARTIE INTENTE UNE ACTION À L'ENCONTRE DE L'ORGANISATEUR EN RELATION AVEC LE PROJET QUE VOUS SOUMETTEZ.

EN OUTRE, EN SOUMETTANT LE PROJET, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS ÊTES AUTORISÉ À ACCÉDER AU LIEU PRÉSENTÉ DANS LE PROJET ET À COLLECTER LES DONNÉES NÉCESSAIRES.

6. Évaluation et sélection du gagnant

Les Projets seront examinés subjectivement par l'Organisateur qui, à sa seule discrétion et avec le soutien des Parties affiliées, présélectionnera certains projets en tant que « **Projets finalistes** ». La Campagne étant menée à l'échelle mondiale par l'Organisateur dans plusieurs pays, les Projets finalistes comprendront des Projets provenant de plusieurs pays d'Europe.

Un comité de juges (le « **Jury** »), désigné par l'Organisateur, évaluera les Projets finalistes en fonction, notamment, de l'éligibilité des ascenseurs à une modernisation partielle. Le Jury usera de son pouvoir discrétionnaire et portera un jugement d'ensemble dans le processus de sélection. L'Organisateur confirmera également le consentement du propriétaire du bâtiment (« **Propriétaire du bâtiment** ») pour l'ascenseur présenté dans le Projet, qui accepte d'être présenté en tant que Projet finaliste et souhaite continuer de participer au Concours.

Les Projets peuvent être disqualifiés s'ils :

- i. Sont incompréhensibles ou non pertinents ;
- ii. Ne répondent pas aux exigences de la section 5 des présentes Conditions ;
- iii. Comprennent un contenu inapproprié ; ou
- iv. Sont incomplets (par exemple, il manque l'adresse ou les images requises).

Les Projets finalistes seront publiés sur le site de la Campagne le 8^{er} décembre 2025. Les personnes ayant soumis des Projets seront informées par e-mail. Les utilisateurs d'internet pourront voter pour leur Projet finaliste préféré du 8 au 14 décembre 2025 (« **Période de vote** »). Le Projet ayant obtenu le plus grand nombre de votes (« **Projet gagnant** ») remportera une modernisation partielle d'ascenseur, comme déterminé par l'Organisateur. Le Propriétaire du bâtiment du Projet gagnant sera contacté séparément afin d'organiser la modernisation partielle de l'ascenseur. Le processus de modernisation partielle de l'ascenseur sera documenté, et le processus de modernisation partielle ainsi que le Projet gagnant seront présentés dans les canaux de communication et de marketing de l'Organisateur.

La personne qui a soumis le Projet gagnant deviendra le « **Gagnant du Concours** ». Le Gagnant du Concours remportera un prix indiqué à la section 7 ci-dessous, et sera contacté à l'aide des coordonnées fournies. Si le Gagnant du Concours ne répond pas à l'Organisateur dans les 14 jours à compter du contact établi par l'Organisateur, un nouveau gagnant sera sélectionné. Les autres personnes ayant soumis des Projets finalistes gagneront également un prix, tel que déterminé dans la section 7 ci-dessous.

7. **Prix**

Le Gagnant du Concours sélectionné conformément à la section 6 ci-dessus recevra un séjour dans son pays d'origine (le « **Prix du gagnant** »), d'une valeur maximale de 2 500 euros. Le Prix du gagnant sera envoyé par la poste au Gagnant du Concours. En outre, les personnes ayant soumis des Projets finalistes recevront une carte-cadeau d'hôtel (le « **Prix des finalistes** »), d'une valeur d'environ 200 euros.

Le Prix du gagnant et les Prix des finalistes sont incessibles, non échangeables et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent. Si la livraison du Prix du gagnant ou des Prix des finalistes est restreinte en raison de réglementations commerciales ou de lois locales, ou si l'envoi du Prix du gagnant ou des Prix des finalistes n'est pas possible en déployant des efforts raisonnables ou qu'il entraîne des coûts supplémentaires importants pour l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit de remplacer le Prix du gagnant ou les Prix des finalistes par un article équivalent d'une valeur monétaire similaire.

8. **Responsabilité de l'Organisateur**

L'ORGANISATEUR OU LES PARTIES AFFILIÉES NE SERONT PAS RESPONSABLES DES BLESSURES, DOMMAGES OU PERTES CAUSÉS PAR LA PARTICIPATION AU CONCOURS OU PAR L'ÉCHANGE OU L'UTILISATION DU PRIX. L'ORGANISATEUR N'EST PAS RESPONSABLE DES ERREURS TECHNIQUES OU HUMAINES QUI POURRAIENT SURVENIR PENDANT LE CONCOURS. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE MAXIMALE DE L'ORGANISATEUR ET DES PARTIES AFFILIÉES EST LIMITÉE À LA VALEUR MONÉTAIRE DU PRIX. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST CUMULATIVE ET NON PAR INCIDENT.

SI VOUS ÊTES LE GAGNANT DU CONCOURS OU QUE VOUS AVEZ SOUMIS UN PROJET FINALISTE, VOUS ACCEPTEZ DE : (i) DÉGAGER L'ORGANISATEUR ET LES PARTIES AFFILIÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LE PRIX ET SON UTILISATION ; ET DE (ii) NE PAS ENTREPRENDRE D'ACTION CONTRE L'ORGANISATEUR EN CE QUI CONCERNE LE PRIX QUE VOUS RECEVEZ.

Ce qui précède ne limite ni n'exclut aucune responsabilité qui ne peut pas être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable.

9. **Taxes**

L'Organisateur déclarera le Prix et le lauréat du Prix au Registre des revenus de l'Administration fiscale finlandaise.

SI VOUS ÊTES LE GAGNANT DU PRIX, VOUS SEREZ RESPONSABLE DE TOUTES LES TAXES ET NOTIFICATIONS AUX AUTORITÉS FISCALES LOCALES COMPÉTENTES, CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS LOCALES DU PAYS OÙ LE PRIX DOIT ÊTRE ENVOYÉ (COMME VOUS L'AVEZ DEMANDÉ) OU AUTREMENT APPLICABLES À VOUS.

10. Droit applicable

L'Organisateur organise le Concours en vertu du droit finlandais. Les présentes Conditions sont régies par le droit finlandais (à l'exclusion des dispositions concernant le choix de la loi applicable).

11. Modification des Conditions et arrêt du Concours

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes Conditions ou d'arrêter le Concours à tout moment et à sa seule discrétion. Si le Concours est arrêté, aucun gagnant ne sera sélectionné.